

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL159

présenté par

M. Schreck et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 182, insérer l'alinéa suivant :

« Un plan pluriannuel d'investissement détaillant, pour les années 2024 à 2027, une programmation des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des opérations immobilières, sera communiqué au Parlement d'ici le 1^{er} mars 2024. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La programmation immobilière de la mission "Justice" n'est connue que pour les années 2023 et 2024, pour une loi de programmation s'étendant jusqu'en 2027.

Les opérations d'ores-et-déjà projetées dans le présent rapport annexé ne font pas l'objet d'une évaluation financière.

Il est de bonne gestion de prévoir, en pareil cas, un plan pluriannuel d'investissement, permettant de prévoir, globalement et par opération, le montant des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.